

DECRET N° 2006-445 DU 30 AOUT 2006

Chargeant Maître Abraham ZINZINDOHOUE,
Ministre de la Justice Chargé des Relations
avec les Institutions, Porte-Parole du
Gouvernement, de l'intérim de Monsieur
Venance GNIGLA, Ministre Délégué Chargé
de la Communication et des Nouvelles
Technologies auprès du Président de la
République pour compter du lundi 28 août
2006.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2006-178 du 08 avril 2006 portant composition du Gouvernement et le décret 2006-414 du 17 août 2006 qui l'a modifié ;
- VU** le décret n° 2006-441 du 28 août 2006 chargeant Monsieur Issifou KOGUI N'DOULO, Ministre de la Défense Nationale, de l'intérim du Président de la République pour compter du 28 juin 2006 ;

DECRETE :

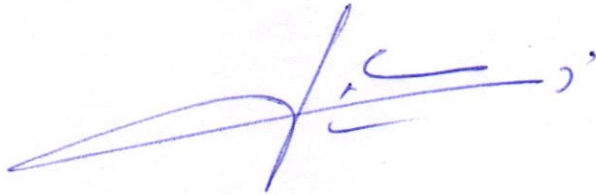
Article 1^{er} : Pour compter du Lundi 28 août 2006, Maître Abraham ZINZINDOHOUE, Ministre de la Justice Chargé des Relations avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement est chargé de l'intérim du Ministre Délégué Chargé de la Communication et des Nouvelles Technologies pendant l'absence de Monsieur Venance GNIGLA.

.../...

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 30 août 2006

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement absent,
Le Ministre de la Défense Nationale
assurant l'intérim,



Issifou KOGUI N'DOURO

Ampliations : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 SGG 4 MDCCNT-MJCRI-
PPG 4 MTA 4 MINISTRES 19 4 JORB 1.